



**HAL**  
open science

**La construction des temples dans le Gard par  
Charles-Étienne Durand au début du XIXe siècle, ou  
l'invention d'un temple néoclassique**

Josette Clier, Théodore Guuinic

► **To cite this version:**

Josette Clier, Théodore Guuinic. La construction des temples dans le Gard par Charles-Étienne Durand au début du XIXe siècle, ou l'invention d'un temple néoclassique. Patrimoines du sud, 2017, Les patrimoines protestants en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, 5, 10.4000/pds.1972 . hal-01621818

**HAL Id: hal-01621818**

**<https://hal.science/hal-01621818>**

Submitted on 26 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Patrimoines du sud – 5, 2017**

La construction des temples dans le Gard par  
Charles-Étienne Durand au début du XIX<sup>e</sup> siècle,  
ou l'invention d'un temple néoclassique

Josette CLIER  
Théodore GUUNIC

Le département du Gard possède *un assez grand nombre de temples protestants, presque tous dus à M. Durand, architecte à Nîmes*<sup>1</sup>. L'affirmation de Charles Gourlier, inspecteur général du Conseil des bâtiments civils<sup>2</sup>, donne à croire que les temples construits au début du XIX<sup>e</sup> siècle par Charles-Étienne Durand ne sont pas restés inaperçus à Paris<sup>3</sup>. L'ingénieur

---

1 - GOURLIER, Charles. « Notice relative à la statistique artistique de la France ». Société libre des Beaux-Arts de Paris, Séances des 3 juillet et 21 août 1832, Paris, 1832, p. 21. BNF. 8-V PIECE-11527.

2 - Entre 1819 et 1833, Charles Gourlier est inspecteur général et rapporteur du Conseil des bâtiments civils ; il est à ce titre un témoin de choix de la construction d'édifices publics à cette époque. Il grave et édite d'ailleurs une sélection d'exemples de chaque type de bâtiment : GOURLIER, Charles-Pierre ; BIET, Léon-Marie ; GRILLON, Edme-Jean-Louis ; TARDIEU, Jean-Jacques. *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, L. Colas, 1825-1850.

3 - Sur l'influence du Conseil des bâtiments civils, voir CHATEAU, Emmanuel. « Le Conseil des Bâtiments civils et l'administration de l'architecture publique en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1795-1848) », thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la direction de J.-M. Leniaud, EPHE, 2016.

et architecte nîmois, en moins d'une quinzaine d'années, adresse en effet à Paris près de vingt dossiers, relatifs à une dizaine de projets de temples différents<sup>4</sup>, dont sont issus six bâtiments, construits entre 1807 et 1822<sup>5</sup>.

Un tel ensemble présente de multiples intérêts. En même temps qu'une importante contribution à l'architecture des temples protestants de cette époque, ces temples mettent en lumière une part encore mal appréciée de l'œuvre de Charles-Étienne Durand. Les recherches d'Olivier Liardet<sup>6</sup>, qui mirent en évidence l'étendue de son œuvre bâtie dans le Gard et l'Hérault, ont démontré, à la suite des travaux de Christiane Lassalle<sup>7</sup>, la part importante que Durand prit aux embellissements de Nîmes sous le Consulat et l'Empire<sup>8</sup>. Dans la continuité de ces travaux, une étude des temples de Charles Durand tentera ici de mettre en lumière son apport original à l'histoire de l'architecture protestante, en formulant de nouvelles hypothèses issues de recherches en cours<sup>9</sup>.

Les temples du début du XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisés par la discrétion du culte réformé, l'épargne imposée par les finances de l'Empire et l'autorité prégnante de l'architecture antique, sont longtemps restés méconnus et peu valorisés ; leur modestie était perçue comme ordinaire ou signe d'indigence. Si cette architecture bénéficie d'un récent regain d'intérêt<sup>10</sup>, il semble qu'elle reste associée à l'idée d'une créativité bridée par un manque de moyen, une recherche délibérée du dépouillement<sup>11</sup>, ou l'imposition de modèles par le Conseil des bâtiments civils<sup>12</sup>. À la faveur d'études récentes<sup>13</sup>, le contexte peu à peu mieux connu du renouveau de l'architecture protestante en France à cette époque fait apparaître l'originalité des temples de Charles Durand construits dans le Gard, dont l'histoire reste à écrire<sup>14</sup>. À rebours des préjugés

---

4 - Parmi ses projets non réalisés, citons les projets d'Anduze, Saint-Hippolyte-du-Fort, Valleraugue dont il abandonne l'exécution après l'effondrement de la voûte au cours des travaux.

5 - Aigues-Vives, Beauvoisin, Bernis, Calvisson, Saint-Laurent-d'Aigouze, Vauvert.

6 - Nous pensons aux recherches de thèse d'Olivier Liardet sur l'architecture dans le Gard au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier sur Charles Durand, Simon Durant et Henry Durand.

7 - LASSALLE, Christiane. « Urbanisme et paysage urbain nîmois à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. ». Dans *Nîmes et le Gard. Fin de siècle 1500-2000*, (2000 ; Nîmes). Nîmes, Société d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, 2003, p. 121-154.

8 - LIARDET, Olivier. « Charles-Étienne Durand à Nîmes ou le rêve de la ville néoclassique à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle ». Dans *Autour de la ville de Napoléon*, sous la direction de Gilles BIENVENU et Géraldine TEXIER-RIDEAU, (2004 ; la Roche-sur-Yon). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 113-124. Voir également la notice biographique établie par Olivier Liardet dans *Allgemeines Künstlerlexikon : Die Bildenden Künstler aller Zeiten und Völker (AKL)*, Munich, K. G. SAUR, vol. 31, 2002, p. 136-139.

9 - Notamment les recherches de Théodore Guinic, entreprises grâce au soutien du Service du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication, par la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. Ces recherches se poursuivent aujourd'hui dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'Université Paul Valéry-Montpellier III.

10 - REYMOND, Bernard. *La porte des cieux*. PPUR, Lausanne, 2015.

11 - REYMOND, Bernard. « Les temples protestants réformés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ». Dans *Chrétiens et sociétés*, 2011, Numéro spécial I, p. 201-221.

12 - SOUCHON, Cécile. « Les avis des membres du Conseil des Bâtiments civils relatifs aux constructions de temples protestants et à leur esthétique (XIX<sup>e</sup> siècle) ». *Chrétiens et sociétés*, 2011, Numéro spécial I, p. 173-2000.

13 - MONTAGNE, Brigitte ; COMTE, Yannick ; TIJOU, Catherine. « Les temples protestants « monuments historiques » en Poitou-Charentes ». In *Situ*, 2009, 11.

14 - Ces temples n'ont fait l'objet jusqu'ici que de courts développements : LAURENT, René. *Promenade à travers les Temples de France*. Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1996 ; REYMOND, Bernard. *L'architecture religieuse des protestants*. Genève, Labor et Fides, 1996.

partagés, ces édifices témoignent d'une vive inventivité, appliquée à la redéfinition d'un type d'édifice en quête de modèle, dont il convient d'apprécier l'originalité, les sources et l'influence (fig.1).



Fig. 1. Vauvert (Gard), temple protestant ; vue générale. J. Clier © DRAC Occitanie / CRMH.

## Le contexte historique de la construction des temples au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les temples construits aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle avaient été détruits lors de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, à quelques rares exceptions près, comme le temple du Collet-de-Dèze (Lozère). L'édit de tolérance de 1787 ne permettant pas de célébrer officiellement le culte protestant, il faut attendre 1802 et la promulgation par Bonaparte des articles organiques<sup>15</sup> pour commencer à édifier des temples. Le département du Gard compte alors près du quart des réformés français, répartis surtout dans la zone des Cévennes, et comprend 17 églises consistoriales sur les 81 créées en France.

---

15 - Loi relative à l'organisation des Cultes du 18 Germinal, an X de la République une et indivisible, section 2. Cette loi organise le culte protestant avec regroupement géographique en églises consistoriales de 6000 âmes, cinq églises formant un synode dont l'assemblée, en présence du préfet, est soumise à autorisation. En fait, ce sont les consistoires (composés du pasteur et de 6 à 12 laïques *choisis parmi les citoyens les plus imposés*) qui vont s'occuper de la vie de la communauté mais toutes leurs décisions sont soumises à autorisation.

Si le culte se célèbre encore « au désert » – c’est à dire à l’air libre ou chez des particuliers – dès 1805, les demandes de temples se multiplient. Certaines communes sont autorisées à utiliser d’anciennes églises, de manière provisoire ou définitive : ainsi au Vigan (Gard) dès 1802, à Aigues-Vives ou à Moissac-Vallée-Française (Lozère), où le temple de la Boissonade est l’ancienne église de Notre-Dame-de-Val-Françesque. Certaines chapelles sont rétrocédées aux protestants ou achetées pour en faire des lieux de culte, telle l’ancienne église du Grand Couvent à Nîmes qui, achetée lors de la vente des biens nationaux en 1793 par Valz et donnée par sa fille Elizabeth Valz en 1831, devient le petit temple.

À Gallargues, c’est l’ancien château qui est cédé pour en faire un temple. Si un premier projet de l’architecte Yzombard de Lunel est approuvé en 1809 sur un emplacement assez restreint, Thomas Burnet<sup>16</sup> achète l’année suivante le château du marquis de Rochemore et le donne pour y installer le temple. Ainsi, le bâtiment de culte inauguré en 1817 domine le village et jouxte la tour médiévale, tel un signe de revanche pour une communauté qui avait vu son temple rasé à la révocation de l’édit de Nantes en 1685<sup>17</sup>.

En 1820, les demandes de construction de temples sont si nombreuses que le préfet conclut son *Tableau indicatif des temples* en affirmant *qu’en adhérant à toutes les demandes des communes (...) il en résulterait une dépense trop considérable et qu’il serait peut-être plus convenable de se borner pour le moment à seconder et activer la construction de temples qui s’élèvent et l’érection d’un dans chaque section. Les secours que le gouvernement pourra accorder pour cela produiront un bien plus efficace et plus réel*<sup>18</sup>.

Aucun synode national, tel qu’on en vit en 1572 à Nîmes ou en 1620 à Alès<sup>19</sup>, n’est alors prévu et chaque consistoire agit de manière autonome et isolée. On comprend ainsi qu’aucune consigne n’ait pu être donnée pour la construction des temples. Si l’architecte du département est le plus souvent sollicité, on rencontre également quelques exceptions<sup>20</sup>.

## La dynastie des Durand dans le Gard : Charles-Étienne et ses fils, Léon et Henry<sup>21</sup>

C’est dans ce contexte que Charles-Étienne Durand se voit chargé de la construction de plusieurs temples dans les alentours de Nîmes. Né à Montpellier en 1762 et mort à Nîmes en 1840, Durand fait carrière entre ces deux villes. Entré à l’École de la Société des Beaux-Arts de Montpellier en 1780, il y est l’élève de Jean-Antoine Giral et de Jacques Donnat ; il obtient

---

16 - Négociant à Montpellier et Sète, d’origine écossaise, établi à Gallargues après son mariage avec Marie Valz, maire en l’an III puis conseiller municipal.

17 - Cet état des lieux est résumé dans l’ouvrage du fils du pasteur Paul Rabaut dit Rabaut le Jeune (1746-1808) : RABAUT le Jeune. *Annuaire ou répertoire ecclésiastique à l’usage des Églises Réformées protestantes de l’Empire français*. Paris, Montpellier, chez l’auteur, 1807. Temple de Gallargues-le-Montueux inscrit au titre des monuments historiques le 23 janvier 2015.

18 - AN. F19 10650. Gard. Nous remercions Olivier Liardet, qui nous a communiqué ses recherches issues des Archives Nationales.

19 - RABAUT, 1807, *op. cit.*, note 17.

20 - Par exemple à Salinelles dont le temple est bâti de 1841 à 1844 par Elisée Méjean, conducteur des ponts et chaussées, qui a construit aussi celui de Vic-le-Fesq. Le temple de Salinelles a été inscrit le 7 novembre 1991 au titre des monuments historiques.

21 - Pour plus de précisions, voir les notices biographiques établies par Olivier Liardet dans *Allgemeines Künstlerlexikon : Die Bildenden Künstler aller Zeiten und Völker (AKL)*, Munich, K. G. SAUR, vol. 31, 2002, pp. 136-139, 143-144, 149 et 163-164.

l'année suivante un 1<sup>er</sup> prix d'architecture et il est nommé la même année architecte de la maîtrise des Eaux et Forêts de Montpellier. En 1782, il est dessinateur chez Isaac-Étienne Grangent, directeur des Travaux Publics de la Province du Languedoc et en 1784, nommé sous-inspecteur des Travaux Publics de la province sur le canal de Beaucaire à Aigues-Mortes, puis inspecteur en 1785. L'année suivante, Durand est professeur d'architecture à l'École de la Société des Beaux-Arts de Montpellier, réunie en 1787 à l'École des Ponts et Chaussées créée par les États de Languedoc, où il reste jusqu'en 1792. Il est alors nommé ingénieur ordinaire dans le Gard, à Saint-Hippolyte, puis à Nîmes en mai 1800, sous les ordres de l'ingénieur en chef Stanislas-Victor Grangent. Charles Durand semble alors faire office d'architecte départemental, avant que Joseph-Simon Durant ne soit nommé à ce poste en 1820, Durand étant mis à la retraite contre sa volonté. Durand fait alors partie, avec Grangent, de la « Commission des monuments antiques du département du Gard » créée en 1819, qui fait paraître cette même année avec S. Durant, le premier volume de la publication sur les monuments antiques de la France consacré aux édifices du Midi<sup>22</sup>.

En tant qu'ingénieur du département, Durand a projeté ou supervisé la construction de nouvelles routes, ponts, digues, canaux ou ports. Il a conçu de nombreuses fontaines et lavoirs avec adduction d'eau, aménagé des places et des cimetières, construit des mairies, une église et des temples. Durand s'est surtout consacré à la ville de Nîmes dont il fut directeur des travaux publics et dont la présence des monuments antiques l'a stimulé. Il a ainsi œuvré au dégagement des arènes, à la restauration de la Maison Carrée et aspirait à rendre à cette ville son aspect antique<sup>23</sup>. Ses œuvres conservées les plus marquantes sont la façade de l'hôpital général (devenu lycée en 1881)<sup>24</sup>, l'hôtel-Dieu (agrandissement de l'hôpital Ruffi)<sup>25</sup> et plusieurs maisons ; la colonnade de l'ancienne Comédie<sup>26</sup> et son Palais de Justice ont été démolis. Enfin, l'élévation de la rue Auguste illustre son intérêt pour la composition d'un nouveau paysage urbain à même de mettre en valeur les monuments antiques.

Plusieurs écrits de Charles-Étienne Durand ont été conservés et témoignent de la pensée de l'ingénieur<sup>27</sup> : son « Cours d'architecture pour l'École des ponts et chaussées de Montpellier »<sup>28</sup> de 1791, en deux volumes, et illustré de projets d'architecture à l'antique ; ainsi que plusieurs mémoires prononcés à l'Académie du Gard<sup>29</sup>. Charles-Étienne Durand est enterré au cimetière catholique Saint Baudile à Nîmes.

Son fils Léon, né en 1797 à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), n'apparaît pas dans les annuaires

---

22 - GRANGENT, Stanislas-Victor ; DURAND, Charles ; DURANT, Simon. *Description des monuments antiques du midi de la France*. t. I « Le département du Gard ». Paris, Crapelet, 1819.

23 - LIARDET, 2006, *op. cit.*, note 8.

24 - Actuel [lycée Alphonse Daudet](#), 3, bd Victor-Hugo, inscrit en 2007 au titre des monuments historiques.

25 - Actuelle [Chambre de Commerce et d'Industrie](#), 12 rue de la République, inscrit en 2000 au titre des monuments historiques.

26 - [Ancienne Comédie de Nîmes](#), dont la colonnade, démolie et remontée sur l'aire de Caissargues, est inscrite par arrêté du 6 décembre 1949.

27 - Ses écrits sont l'objet de la thèse de doctorat en cours de T. Guuinic, Univ. Paul Valéry-Montpellier III.

28 - DURAND, Charles-Étienne. « Cours d'architecture pour l'École des ponts et chaussées de Montpellier », Ms., Archives de l'Académie de Nîmes, Hm04.

29 - Citons parmi eux un « Mémoire sur le style en architecture » et un « Mémoire sur les monuments publics, et particulièrement sur ceux qui devraient être construits dans la ville de Nîmes », Manuscrits conservés dans les Archives de l'Académie de Nîmes.

du Gard comme architecte mais intervient sur de nombreux chantiers de son père à Nîmes et dans le Gard. Il est notamment l'auteur des projets du temple de Mus<sup>30</sup> et de la tour de Comps<sup>31</sup>.

Le dernier fils de Charles Durand, Henry, né en 1805 à Nîmes et mort en 1884, a fait ses études à Paris. Il devient conducteur des Ponts et Chaussées dans le Gard en 1826. De 1841 jusqu'en 1851, il est inspecteur des travaux conduits par Charles-Auguste Questel pour la Commission des Monuments historiques dans le Gard. Il est nommé inspecteur des édifices diocésains en 1849 et il assure plusieurs fois l'intérim de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement d'Uzès. Il fera valoir ses droits à la retraite en 1868.

Enfin, Charles-Étienne Durand mérite d'être distingué de Simon Durant, formé à ses côtés sous l'Empire et plus tard architecte départemental, comme d'ailleurs de son plus célèbre homonyme, Jean-Nicolas-Louis Durand, professeur à l'École Polytechnique à cette époque.

## Le contexte urbain : l'emplacement des temples de Durand

Les premières demandes de construction émanent des bourgs qui avaient dû détruire leur temple en 1685 : leur demande fait allusion au bâtiment détruit et l'emploi du terme de « reconstruction » montre le souhait de continuité de l'église réformée. Cette tendance a été analysée par Véronique Ripoll après l'inventaire systématique de l'arrondissement du Vigan<sup>32</sup>. De même, le souhait de l'implanter sur le même site quand cela est possible confirme cet attachement.

Ainsi à Calvisson, lors de la délibération municipale du 2 décembre 1816, *Monsieur le Maire a fait lecture de la pétition du consistoire et principaux habitants de la commune et église consistoriale (...) considérant que l'emplacement de l'ancien temple est libre et les fondements qui y existent sont de toute solidité ... le conseil a unanimement délibéré qu'il sera construit un temple dans l'enceinte de Calvisson et sur l'emplacement ou il en avait existé un*<sup>33</sup>. Cette situation dans une rue en forte pente oblige à construire de fortes substructions pour compenser la déclivité et met peu l'édifice en valeur mais elle a été adoptée (fig.2).

À Bernis, en l'an 12 et 13, la polémique sur l'emplacement du futur temple (souhaité par les protestants sur la place du temple, en souvenir de leur ancien bâtiment) divise protestants et catholiques et une pétition est envoyée en préfecture. Le maire demande alors au préfet un rapport à *l'ingénieur que vous commettrez*, en notant : *quoique les protestants attachent quelque importance à relever leur maison de prière sur les débris de celle de leurs ancêtres, ils sacrifieraient facilement ce désir au vœu de ceux qui s'y opposent et aux moindres conventions qui paraîtraient (sic) le demander. C'est l'ingénieur en chef du département Grangent qui est mandaté pour ce dossier : il s'est transporté sur lieux [et a reconnu] que les vestiges d'anciens murs désignés par les protestants pour être les amorces de l'ancien temple ne*

---

30 - AD Gard. V 452.

31 - AD Gard. 6 O 638. Lettre du 27 janvier 1819.

32 - RIPOLL, Véronique. « Architecture du XIX<sup>e</sup> siècle : les temples de l'arrondissement du Vigan. » Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Denise Jasmin, Université de Provence, 1988.

33 - AD Gard. 2 O 494.

*paraissent appartenir d'aucune manière à un édifice de ce genre (...) Il observe qu'on ne doit pas non plus permettre l'érection d'une croix que les catholiques ont projeté (sic) d'élever sur cette place (...) par le même motif qu'elle produirait la même gêne que la construction du temple<sup>34</sup>. La construction est finalement autorisée en 1809 près des anciennes murailles transformées en promenade. Sans être située au centre, elle est dans le bourg, emplacement assez rare pour être soulignée.*



*Fig. 2. Calvisson (Gard), temple protestant ; vue générale. © T. Guinic.*

À Vauvert, la commune est autorisée à concéder aux protestants une partie du bâtiment dit des casernes pour y construire un temple dès 1795 et en 1810, le ministre de l'intérieur autorise la commune à faire construire un temple pour l'exercice du culte réformé<sup>35</sup>. Le bâtiment est donc situé à la limite du bourg, dans un îlot qui est dégagé sur le cadastre de 1853, et l'architecte a choisi de l'orienter vers la rue la plus importante (celle des capitaines) mais sans pouvoir cependant axer le portique en face de la rue de Broussan. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les halles ont été accolées à l'arrière du temple et les constructions encadrant le portique ont densifié cet îlot qui se retrouve en plein bourg.

34 - AD Gard. 2 O 335.

35 - AD Gard. V 478.



À Beauvoisin, il ne semble pas y avoir eu de conflit pour l'emplacement qui est hors de l'agglomération, à l'intersection de deux chemins avec une rue à l'arrière qui l'isole complètement. De plus, il offre à l'architecte une place privilégiée, comme à la proue d'un navire, visible sur le premier cadastre (fig.3). Le fait que cette situation nécessite un soubassement important n'est pas pour déplaire à Charles Durand qui a beaucoup utilisé les perrons pour mettre en valeur ses constructions, comme pour le palais de justice de Nîmes qu'il construit en 1810.



Fig. 3. Beauvoisin (Gard) ; Cadastre 1832. J. Clier © AD Gard. 3 PFI 31.

## D'une doctrine esthétique à l'élaboration d'un type architectural

Les temples réalisés par Charles Durand méritent d'être resitués dans une suite de projets, qui montre que les réflexions de l'ingénieur relatives aux bâtiments d'assemblée naissent dans les dernières années de l'Ancien Régime. C'est à cette même époque qu'il formule les éléments d'une doctrine esthétique dans son « Cours d'architecture pour l'École des ponts et chaussées de Montpellier »<sup>36</sup>. D'après l'ingénieur, *les premières règles de l'architecture sont l'unité, la simplicité et la plénitude*, qu'il résume ainsi : *Un édifice a de l'unité lorsque toutes ces parties se correspondent, et qu'elles ne paraissent pas avoir été ajoutées après coup. La simplicité consiste en une distribution sobre et prudente des ornements de sorte qu'on n'y*

---

36 - Manuscrit conservé à l'Académie de Nîmes, partiellement transcrit par Stéphanie Quantin, inspecteur des monuments historiques, dans le cadre de son mémoire « le néo-classicisme dans le Gard » déposé à l'INP.

*aperçoive rien de confus et de compliqué. C'est une certaine simplicité riche et sans épargne, où tout est tranquille, où tout est à sa place, où tout se rappele et se correspond que l'on apele plénitude*<sup>37</sup>. Durand consacre un petit chapitre aux temples et y précise la règle d'unité à observer : *on doit faire en sorte qu'ils soient dans leur intérieur comme à leur extérieur, d'une symétrie exacte et parfaite et que toutes les parties qui le composent concourent à former des belles masses et un ensemble agréable*<sup>38</sup>. Il en détaille ensuite la distribution, le porche, la nef et le sanctuaire puis le mobilier.

La doctrine esthétique de Durand, qui prône la sobriété à travers les idées de « plénitude » et de « tranquillité », n'est pas étrangère à la spiritualité protestante, dont elle partage l'idée, centrale, de *Stille*. Comme le rappelle Edouard Pommier, cette notion, chère à Winckelmann, est à rattacher à *une certaine tradition luthérienne qui, plongeant ses racines dans la mystique allemande de la fin du Moyen Âge (...) s'épanouit dans la littérature du piétisme, florissant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*<sup>39</sup>. Les écrits de Winckelmann, qui connaissent une grande diffusion en France dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>, ont ainsi pu inspirer<sup>41</sup> à Charles-Étienne Durand une doctrine esthétique particulièrement adaptée à l'architecture des temples protestants, bien qu'il s'agisse ici de temples calvinistes.

## L'invention d'un type architectural

Avant d'évoquer les projets successifs des temples réalisés, l'examen de projets antérieurs aux articles organiques permettent de recomposer la généalogie de ses projets de temples. Il s'agit, d'une part, du projet d'église paroissiale, dessiné entre 1787 et 1791 ; d'autre part d'un projet pour un temple décadaire, envoyé en l'an II en réponse aux Concours de la Convention.

*Le temple de forme ronde dans le genre antique propre à servir d'église paroissiale* qui illustre son cours semble inspiré du Panthéon romain. Son plan, entièrement circulaire présente un grand perron avec une colonnade à six colonnes ; un vestibule avec deux colonnes *in antis* et une colonnade circulaire à l'intérieur pour délimiter la nef avec des chapelles, alternativement semi-circulaires ou rectangulaires, introduites par des colonnes *in antis* et séparées par des « entrées particulières », le tout d'une symétrie parfaite<sup>42</sup> (fig.4, 4bis).

---

37 - Durand, 1791, *op. cit.* p. 115.

38 - *Idem* p.124.

39 - POMMIER, Édouard. *Winckelmann, inventeur de l'histoire de l'art*. Paris, Gallimard, 2003, p. 44.

40 - POMMIER, Édouard. « Winckelmann et la vision de l'Antiquité classique dans la France des Lumières et de la Révolution ». *La Revue de l'Art*, 1989, 83 (1), p. 9-20.

41 - Au sujet de l'influence de Winckelmann sur Durand, nous renvoyons à notre communication au colloque « Le symbolisme de l'architecture », Werner Oechslin Library Foundation, Einsiedeln, IGAP, Univ. de Siegen et Paris Sorbonne, 14-16 décembre 2016 (actes à paraître en 2017) : Th. Guinic, « La symbolique des ordres dans les traités d'architecture des ingénieurs Pierre-Joseph Antoine (1730-1814) et Charles Durand (1762-1840) ».

42 - Durand reprend ce plan avec quelques simplifications, en particulier la suppression de la colonnade intérieure, pour son premier projet présenté en 1808 pour l'église paroissiale de Remoulins. L'élévation de ce projet est d'ailleurs à rapprocher de celle du projet proposé dans son cours de 1791. Cependant, c'est son deuxième projet, de plan basilical, qui est adopté et réalisé.

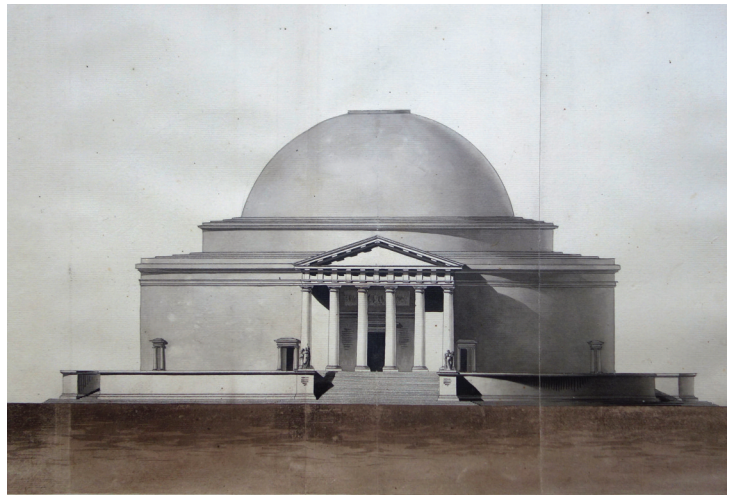
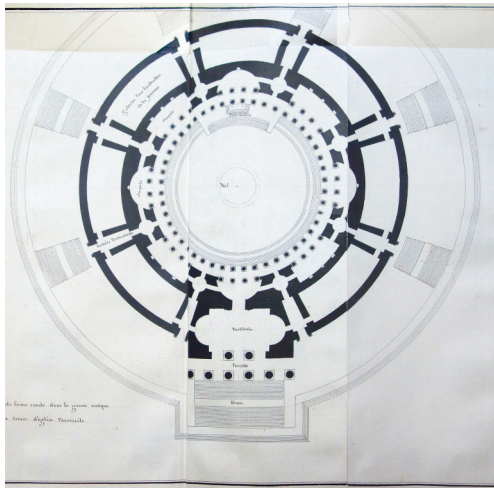


Fig. 4. « Cours d'architecture pour l'Ecole des ponts et chaussées de Montpellier par le sieur Durand, professeur d'architecture de ladite école, première année », planche 63, « temple de forme ronde dans le genre antique propre à servir d'église paroissiale ». T. Guinic © Académie de Nîmes

Fig. 4bis. « Cours d'architecture pour l'Ecole des ponts et chaussées de Montpellier par le sieur Durand, professeur d'architecture de ladite école, première année », planche 64, « élévation du temple ». T. Guinic © Académie de Nîmes

Sous la Révolution, Durand conçoit un projet similaire en réponse aux concours de l'an II organisés par le Comité de Salut Public. Durand vient alors d'être nommé ingénieur du département du Gard à Saint Hippolyte, d'où il envoie quatre projets, dont l'intérêt a été plusieurs fois souligné<sup>43</sup>. Le projet représente un temple décadaire<sup>44</sup>, conçu pour une petite ville<sup>45</sup>. La composition de l'édifice, analogue à celle du panthéon romain, frappe par la pureté du plan et la nudité du volume (fig.5).

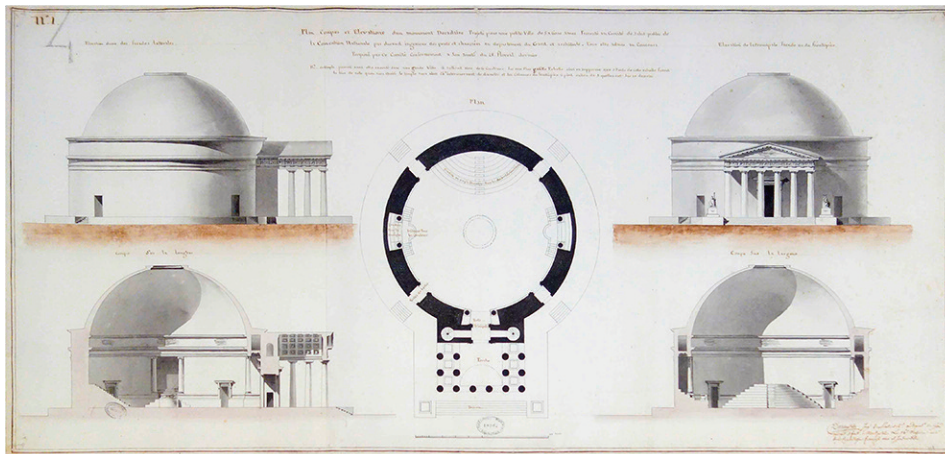


Fig. 5. « Plan, coupes et élévations d'un monument décadaire projeté pour une petite ville de 5 à 6000 âmes », ENSBA, 18265. T. Guinic © ENSBA.

43 - SZAMBIEN, Werner. *Les projets de l'an II, concours d'architecture de la période révolutionnaire*, Paris, École nationale supérieure des beaux-arts, 1986. *Les architectes de la liberté*, Paris, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, 1989.

44 - Édifice destiné à accueillir des assemblées de citoyens lors des diverses fêtes du culte décadaire institué sous la Terreur et mis en place sous le Directoire.

45 - DURAND, Charles-Étienne. « Plan, coupes et élévations d'un monument décadaire projeté pour une petite ville de 5 à 6000 âmes », ENSBA, 18265.

Parmi les projets de temples protestants que Charles Durand conçoit à partir de 1807, plusieurs semblent parents de ces deux projets, comme en témoigne l'exemple du temple de Vauvert. Projeté en 1810 et réceptionné en 1817, le temple de Vauvert (fig.6) est une construction en hémicycle avec un grand perron, une colonnade à quatre colonnes, un vestibule orné de deux colonnes *in antis*. À l'intérieur, une colonnade ionique épouse, par son tracé, le mur de fond enveloppant l'hémicycle. La conception originale de l'édifice a conduit la commission régionale du patrimoine historique, architectural et ethnologique réunie le 24 novembre 2011 à souhaiter son classement au titre des monuments historiques<sup>46</sup>.

En 1816, Durand propose une variante de ce plan pour un temple projeté sur la place de la Boucarie à Nîmes, en face de la rue à ouvrir dans l'axe de la Maison carrée : depuis l'extrémité opposée, le péristyle à six colonnes devait répondre à l'édifice antique. Ce projet présente l'originalité de proposer une extension possible du temple sous la forme d'une surépaisseur annulaire, recoupée en plusieurs salles, pouvant être construites à l'avenir (fig.7).

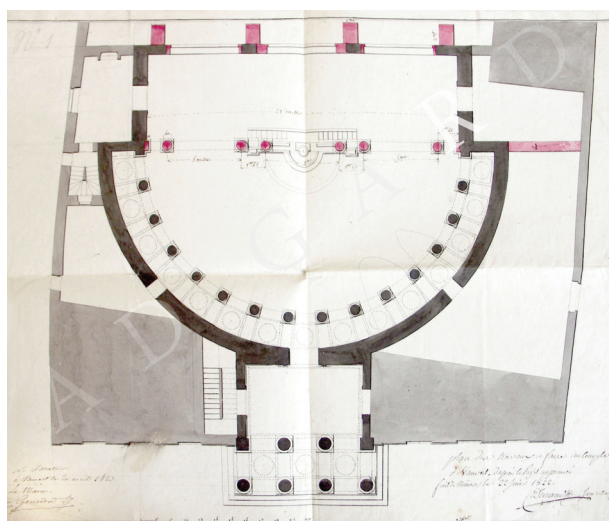


Fig. 6. Vauvert (Gard), temple protestant ; plan des travaux à faire 22 juin 1822. J. Clier © AD Gard. 42 J 70.

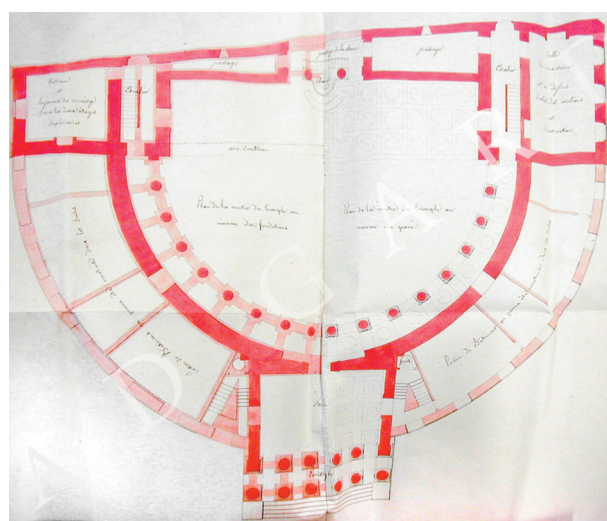


Fig. 7. Nîmes (Gard), temple projeté sur la place de la Boucarie ; plan signé Durand et Grangent. 10 février 1816. J. Clier © AD Gard. 42 J 70.

Pour le temple de Beauvoisin (commune très proche de Vauvert et dépendant du consistoire de Vauvert), Durand présente en 1819 deux projets devant le conseil des bâtiments civils : *L'un est de forme entièrement circulaire et l'autre présente un hémicycle appuyé sur une partie carrée derrière laquelle est une petite pièce de forme hémicycle (sic) aussi destinée au pasteur*<sup>47</sup>. La réalisation est semblable à celle de Vauvert bien que plus modeste : pas de colonnade à l'intérieur et le perron est orné d'un plus simple portique. Cependant, la tribune intérieure prévue et construite plus tard illustre, avec ses fines colonnes en fonte, le principe de la colonnade en pierre de Vauvert (fig.8).

46 - Faute d'accord du propriétaire, cette démarche n'a pas abouti mais le temple est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 30 janvier 2012.

47 - AN. F19 10660. Rapport du conseil des bâtiments civils.

La même année, à Aigues-Vives, Durand reprend l'ancienne église (de plan rectangulaire avec abside) et ajoute deux colonnes doriques surmontées d'un entablement pour encadrer la porte, en perçant au-dessus une grande fenêtre thermale (fig.9).



Fig. 8. Beauvoisin (Gard), temple protestant ; vue générale. V. Ripoll © DRAC Occitanie / CRMH.



Fig. 9. Aigues-Vives (Gard), temple protestant ; vue générale extérieure. J. Clier © DRAC Occitanie / CRMH.

De même, à Saint-Laurent-d'Aigouze, Durand achève en 1818 une construction déjà commencée sur un plan rectangulaire avec une abside semi-circulaire : il ajoute des contre-forts pour suppléer à la faible épaisseur des murs et surtout un porche avec deux colonnes doriques *in antis* surmontées d'un fronton, et deux escaliers pour accéder à la tribune et à la toiture (fig.10).



Fig. 10. Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard), temple protestant ; vue générale. J. Clier © DRAC Occitanie / CRMH.

Une configuration analogue est reprise pour le temple de Calvisson (fig.11) dont le plan rectangulaire est hérité de la construction antérieure. *C'était sur l'emplacement d'un autre temple anciennement démoli mais dont les fondements subsistent encore en grande partie*<sup>48</sup> écrit Guy de Gisors dans son rapport du 18 septembre 1817.

48 - AN. F13 1760. Rapport du conseil des bâtiments civils, séance du 18 septembre 1817.

Le temple de Bernis, commencé en 1811, est une salle carrée avec un porche précédé de deux colonnes *in antis* et en face une abside semi-circulaire, ce qui rend le plan rectangulaire. Les quatre piliers d'angle nécessaires à sa confortation contribuent à la symétrie de l'ensemble, au même titre que les trois perrons et trois portes qui suggèrent un symbole trinitaire, comme le propose Yves Krumenacker<sup>49</sup> (fig.12).

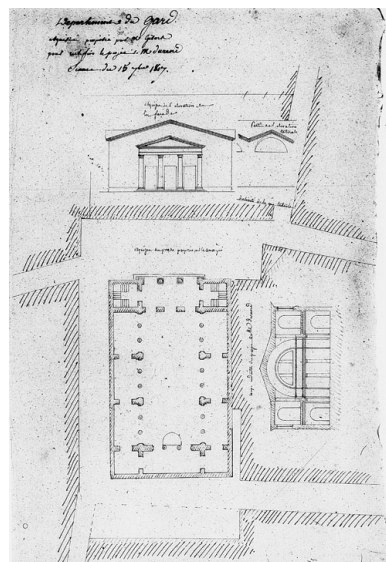


Fig. 11. Calvisson (Gard), temple protestant ; plan, élévations et coupes, 1817. F21/1883/1047 © AN.

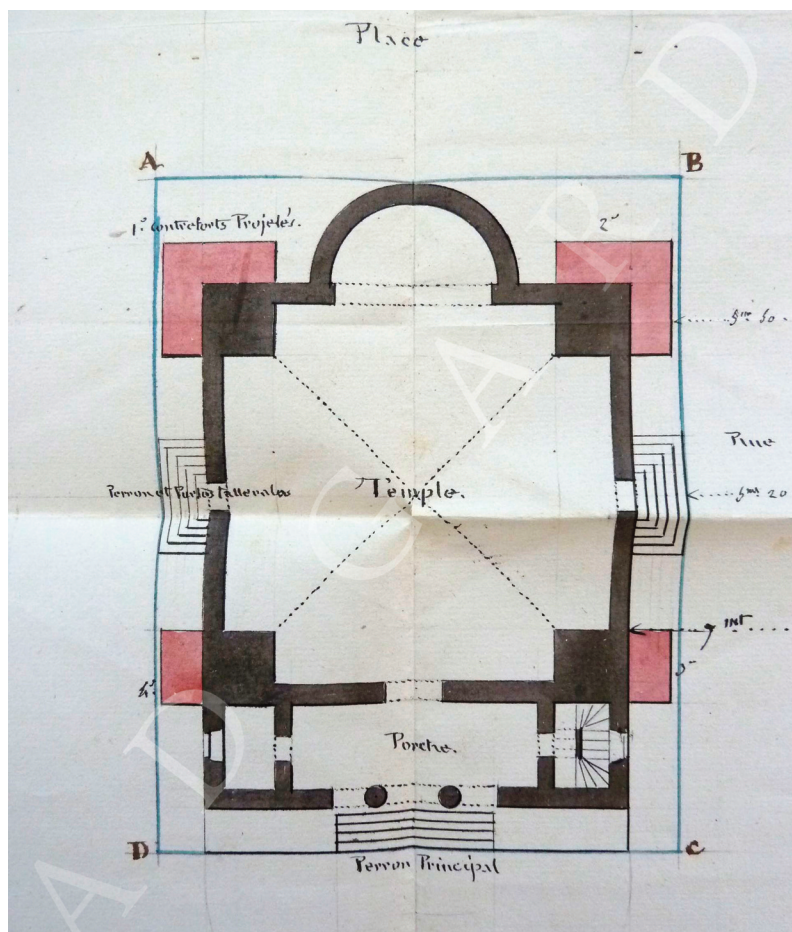


Fig. 12. Bernis (Gard), temple protestant ; plan proposé en 1821 avec le projet des contreforts pour sa consolidation. J. Clier © AD Gard. V406

La morphologie des temples construits par Charles-Étienne Durand est donc variée, les plans en hémicycle y côtoyant les plans à nef et des plans centrés. Si l'on reconnaît que plusieurs de ces temples doivent leur configuration à un contexte particulier – comme la présence d'un temple antérieur – force est de constater l'originalité des typologies élaborées par Durand. L'ingénieur semble adapter sa réponse à la variété des contextes et des besoins particuliers. Néanmoins, ses temples ont en commun d'offrir un espace unitaire favorisant, semble-t-il, la vue du célébrant et une bonne acoustique. C'est à ce titre que les temples de Durand s'inscrivent dans la continuité de l'architecture des temples du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>, tout en aboutissant au type nouveau du temple en hémicycle.

49 - KRUMENACKER, Yves. « Les temples protestants français, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *Chrétiens et Sociétés XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, 2011, numéro spécial I, p. 131-154.

50 - Idem.

## Les difficiles rapports de Charles-Étienne Durand avec le Conseil des bâtiments civils

Le conseil des bâtiments civils<sup>51</sup> exerce dans ces années un contrôle architectural sévère, comme on peut le constater à la lecture des procès-verbaux conservés aux Archives nationales. En effet, il analyse l'ensemble de la construction – plan, coupes, élévations, devis – et ses jugements sont sans appel. Durand témoigne de ces échanges parfois conflictuels dans son *devis pour réparer le défaut de la toiture du temple de Vauvert : pour pouvoir établir (...) la charpente de la portion circulaire (...) le conseil des bâtiments civils a proposé et son Excellence a ordonné de substituer à la ferme principale proposée sur ce point une maçonnerie composée de 3 portiques soutenues par 6 colonnes*<sup>52</sup>.

De même, pour Beauvoisin, l'architecte Guy de Gisors, inspecteur général des bâtiments civils et membre du conseil, met explicitement en cause l'ingénieur dans son rapport : *Ce devis n'est pas précédé de la description des ouvrages. On a vu par la lecture du mémoire de Mr l'Ingénieur qu'il s'en proposé de ne donner cette partie essentielle du devis que lorsque l'un des projets aura été définitivement adopté. En diverses circonstances, M. Durand a fait cette réserve au sujet de laquelle j'ai toujours objecté que pour bien juger de l'exactitude de l'estimatif des ouvrages, il était toujours nécessaire d'en avoir une description qui explique en quoi ils doivent consister. Mais il paraît que M. Durand n'est pas persuadé de cette nécessité. Cependant il serait bon, quoiqu'il puisse en penser, qu'il soit invité derechef à produire dorénavant avec les estimatifs la description des ouvrages qu'ils comprennent.* Le rapport de forces est clair et la rivalité entre architecte et ingénieur à peine voilée.

Concernant le plan, il poursuit : *Il ne peut exister aucun motif plausible de faire en demi-cercle la pièce destinée au pasteur, plutôt que de lui donner une forme carrée (...) [puis] Puisqu'a en juger par son mémoire, Mr Durand a eu l'intention de faire un porche dans le genre antique, il aurait du mettre les échiffres ou antes du perron de ce porche dans la direction des pilastres d'angle ainsi que les anciens l'ont toujours observé avec raison*<sup>53</sup>. La critique est rude et le conseil de bâtiments civils ne l'a jamais épargné.

Cela n'a pas empêché Durand d'écrire au Ministre de l'Intérieur au sujet de *la responsabilité et les honoraires de l'architecte*, en louant l'expertise du Conseil : *(...) lorsqu'un projet a subi tous les examens exigés par les règlements existants ou les usages, qu'il a reçu la sanction de l'autorité supérieure et les suffrages des maîtres de l'art formant le conseil des bâtiments civils, ce projet peut-il être attaqué comme vicieux ; et l'architecte en reste-t-il responsable comme si c'était sa simple production et qu'il n'est (sic) pas été soumis à cette épreuve ?*<sup>54</sup> Mais si l'ingénieur invoque ici la responsabilité du Conseil, c'est, semble-t-il, pour se défendre des nombreux vices constatés sur ses chantiers qui traînent en longueur ou donnent lieu à des procès.

---

51 - À partir de 1795, le conseil des bâtiments civils est chargé d'examiner les projets de tous les édifices publics à construire, qui sont soumis à son examen sous la forme de plans et de devis. Ce conseil a notamment pour vocation de contrôler l'emploi des finances publiques dans la construction, puisqu'une subvention est sollicitée et généralement attribuée à tous ces bâtiments projetés. L'avis du Conseil est communiqué au préfet qui en avise l'auteur du projet, lequel reprend si nécessaire ses plans en fonction des modifications demandées. Les nouveaux plans sont alors envoyés avec le procès-verbal d'adjudication pour être archivés.

52 - AD Gard. V 487.

53 - AN. F19 10660. Rapport du 27 mai 1819.

54 - AN. F13 214. Calvisson, courrier signé Durand, 7 avril 1818.

## La dure réalité des chantiers et des financements

Malgré les subventions accordées par le gouvernement, les impositions extraordinaires et les souscriptions des protestants, la construction des temples se fait avec la plus grande économie de moyens et connaît souvent de nombreux déboires. Rappelons que le temple d'Anduze s'est écroulé en cours de chantier et que les travaux ont duré plus de dix ans.

Ainsi, dans son rapport au conseil des bâtiments civils au sujet du temple de Calvisson, M. Garrez note : *notre collègue [Guy de Gisors] observa que nonobstant le bas prix annoncé par cet architecte dans les matériaux et la main d'œuvre à Calvisson, il doutait qu'on put exécuter pour 40 000 f. (...) cet édifice destiné à recevoir jusqu'à 2000 individus*<sup>55</sup>.

À Bernis, le chantier fut long et difficile ; la situation est résumée dans le rapport que l'architecte du département Simon Durant fait le 20 octobre 1824 : *Cet édifice commencé en 1811 fut édifié sur un fonds peu solide (...) à peine élevé, le temple inspira des craintes. Des lézardes se manifestèrent et furent attribuées, soit à la poussée de la voûte, soit au vice du sol, soit enfin à une mauvaise construction. De-là, un procès survint entre les commissaires de la commune et l'adjudicataire et l'architecte. Ceux-ci furent condamnés, par arrêt de la cour, à consolider le temple à leurs frais (...) Dans l'état actuel des choses (...) il ne serait pas prudent de laisser exister la toiture telle qu'elle a été construite. Elle repose directement sur la voûte et en augmente le poids. En conséquence, il faut mettre au 1<sup>er</sup> rang des travaux à faire une nouvelle toiture qui serait supportée par deux fermes (...) Cette couverture serait à 2 pentes et reposerait sur les murs latéraux (...) s'il est indispensable de refaire la couverture peut-être conviendrait-il de renoncer à la voûte et d'y substituer un plafond*<sup>56</sup>. De nos jours, la restauration de ce bâtiment pose encore beaucoup de problèmes.

Le chantier de Vauvert connaît aussi de nombreux revers : en 1819 (8 ans après le début de la construction) le fils de Charles Durand, Léon, propose de reprendre la toiture; il s'agit de surhausser les murs de l'enceinte intérieure du temple de quatre mètres cinquante au-dessus de ceux existants *afin de pouvoir établir les tirants des fermes principales*<sup>57</sup> mais il faudra encore deux examens par le conseil des bâtiments civils et en 1823, Tardieu concède dans son rapport que *le système de charpente proposé par Mr l'Architecte tans pour couvrir la voûte demi circulaire du temple que pour en rattacher l'enrayure à la ferme du pignon qui couvre la partie quarrée était à la rigueur susceptible d'exécution quoique n'étant pas exempt de céder sous le faix de la charge du comble*<sup>58</sup>. Le problème des ouvertures est aussi délicat à résoudre ; dans son devis du 1<sup>er</sup> juin 1823, Durand propose de supprimer le jour du vitrail du sommet de la voûte où il pleut presque toujours *pour le remplacer par des vitraux perpendiculaires à faire au contour de la partie circulaire au dessus des tribunes ainsi que cela a eu lieu au temple de Beauvoisin*.<sup>59</sup> Cette solution ne sera pas retenue et les travaux de charpente reprennent mais l'étanchéité du jour zénithal posera toujours problème ; finalement le temple

---

55 - AN. F13 1706. Rapport du conseil des bâtiments civils signé Garrez, 30 avril 1818.

56 - AN. F19 10650.

57 - AD Gard. V 487. Devis du 6 avril 1819.

58 - AN F19 10660. Rapport du conseil des bâtiments civils par Mr Tardieu, 13 septembre 1823.

59 - AD Gard. V 487.



est réceptionné en 1826, ce qui n'empêche pas les réclamations et les rapports de se poursuivre jusqu'en 1829.

## L'épineux problème des clochers

Avoir une cloche appelant au culte et pouvoir concurrencer ainsi le culte catholique semble une nécessité pour ces communautés protestantes. Quand un clocher n'est pas prévu dans la construction initiale, c'est semble-t-il surtout faute de moyens mais la demande intervient systématiquement quand les finances le permettent. Ainsi, le temple de Quissac se voit doté d'un clocher lors de travaux ultérieurs : un devis de Meynadier signale en 1840 que *pour exercer convenablement le culte protestant, il était indispensable d'y introduire une sacristie (...) une tribune publique sur la grande porte d'entrée (...) de même qu'un campanile sur l'épaisseur du pignon de la façade principale*<sup>60</sup>. Cependant, un tel ajout n'est pas sans conséquence sur des bâtiments construits à l'économie et ne manque pas de troubler l'esthétique de temples circulaires ou semi-circulaires, en rompant l'harmonie recherchée.

À Vauvert, en 1817, alors que la construction n'est pas terminée et que les problèmes de la voûte ne sont pas résolus, le consistoire demande d'élever un clocher aux frais des fidèles sur les plans de l'entrepreneur Nolhac. Durand réagit vivement dans un courrier au préfet pour s'opposer au projet de clocher *sur le mur circulaire à plomb de la porte principale* [il déplore cette] *campanille tel qu'ils la proposent avec des pilastres et des enroulements du plus mauvais gout* [et propose que] *cette campanille peut et doit de préférence être placée sur l'un des murs de derrière du temple*<sup>61</sup>. Il note aussi que la chaire à prêcher, la table de communion et la grille réalisées sont du plus mauvais goût. Le clocher sera construit comme il le préconise mais la grille reste en place. Son souhait formulé dans ce même courrier reste lettre morte : *il serait bon d'instruire le consistoire de Vauvert qu'aucune corporation quelconque n'a le droit de construire dans un monument approuvé par Son Excellence, aucun accessoire sans l'autorisation de l'autorité supérieure*.

Pourtant, les grilles entre les colonnes du porche s'avèrent indispensables, comme le note la délibération municipale de Beauvoisin le 25 décembre 1835 car *le péristyle sert de fosse d'aïssance*<sup>62</sup>... Dans cette même délibération sur les réparations à faire au temple, le conseil municipal considère *qu'il est très urgent qu'il y soit placé une cloche pour annoncer le jour auquel le culte se célèbre, tant pour le service ordinaire que pour les services extraordinaires vu que la commune n'a pas elle seule un pasteur*. L'adjudication des travaux, en 1837, mentionne : *faire un clocher de 6m15 de hauteur (...) sur l'escalier qui donne sur le nord, reconstruire le plafond du péristyle, réparer le grand plafond du temple, faire un mur autour de la terrasse au devant et à côté du temple avec 3 escaliers, un au nord, l'autre au midi et le 3<sup>e</sup> au*

---

60 - AD Gard. V 459, devis du 14 mars 1840. Le campanile de Quissac est réalisé entre 1843 et 1844 et la cloche est achetée à Jean Baptiste, fondeur à Marseille.

61 - AD Gard. V 487. Lettre du 28 février 1817.

62 - AD Gard. V 405.

*couchant* (...)<sup>63</sup>. Cette réalisation sur l'arrière contraste par sa lourdeur avec le bâtiment mais lui donne une certaine visibilité.

À Bernis, en 1847, soit vingt ans à peine après les soucis de la construction, les protestants demandent à être autorisés à *élever un clocher sur le temple à l'effet d'y placer une cloche*<sup>64</sup>, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité. Finalement, c'est une simple cloche qui couronne la façade et elle s'intègre mal au dessin à l'antique.

## Le cas du temple de Quissac ou la résurgence de l'architecture de Charles-Étienne Durand

Fièrement dressées au-dessus du Vidourle, de hautes colonnes affirment la présence du temple de Quissac, au centre du tableau composé par le fleuve, ses rives et le pont attenant. La monumentalité du portique répond à la majesté du site qui s'offre à la vue depuis le pont. On doit à Fauquier<sup>65</sup>, que les archives conservées désignent comme l'auteur du projet, d'avoir ainsi implanté le temple, dos à la ville et face au fleuve, lui prêtant l'échelle du paysage.

Composé de six colonnes doriques cannelées, ce portique s'élève sur un haut soubassement et un perron d'une dizaine de marches. Nul doute que le concepteur du projet a vu le palais de justice de Nîmes, construit par Charles Durand en 1810 : même surélévation, mêmes colonnes doriques sans base, surmontées d'un semblable fronton (fig.13).

Une attention prolongée décèle d'autres similitudes entre les deux édifices, jusque dans les détails des colonnes et de la corniche, dont ils partagent les mêmes singularités. L'ordre dorique mutulaire traditionnel y fait en effet l'objet de plusieurs adaptations<sup>66</sup> : de puissantes mutules à gouttes rythment la corniche, qui s'achève par un large cavet, et non par la doucine prescrite par la tradition de la théorie des ordres<sup>67</sup>. Ces mutules rythment également les rampants du fronton, singularités partagées avec les temples que Ch.-E. Durand élève à Saint-Laurent d'Aigouze, Calvisson et Beauvoisin. Dans les colonnes sont aussi associés des détails propres à tous les ordres : ces colonnes sont privées de base et évasées comme dans l'ordre dorique archaïque grec, elles emploient le chapiteau dorique romain, tout en empruntant leurs cannelures aux ordres ionique ou corinthien, dont des arêtes sont à méplats. Le soffite du portique, compartimenté et orné de rosaces, semble lui-même conforme à celui du Palais de justice de Nîmes disparu. L'architecture singulière que Durand adopte dans son Palais de Justice se retrouve en tous points à Quissac.

---

63 - AD Gard. V 405.

64 - AD Gard. V 406.

65 - Capitaine du génie à Nîmes, Fauquier (ou Fauquier) reste une personnalité méconnue. Il appartient vraisemblablement à une famille de confession protestante, notamment implantée à Gignac (Hérault) à cette époque.

66 - Ce point est souligné dans une analyse de l'architecture du portique de Quissac : RISTRETTO, Philippe. *Regard sur le Temple de Quissac*. Quissac, Conseil Presbytéral de la paroisse de Quissac, sans date, brochure dactylographiée déposée au CAUE du Gard.

67 - La moulure couronnant la corniche d'un ordre dorique mutulaire est généralement une doucine. Une exception à cet usage est également présente dans le cours de Jacques-François Blondel : *Cours d'architecture, ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments* (...), Paris, Veuve Desaint, 1771-1777, t. II, pl. LI et LXIX.



Fig. 13. Nîmes (Gard), palais de justice ; édifice détruit, dessin aquarellé, © Musée du vieux Nîmes (Inv.23.224.2). © Ville de Nîmes.

De telles similitudes suggèrent une hypothèse : le portique que nous voyons s'élever à Quissac pourrait être celui-là même du palais de justice de Charles-Étienne Durand, remployé suite à la démolition du bâtiment et remonté à Quissac. L'unique différence entre les deux portiques est l'absence, à Quissac, des sculptures et bas-reliefs qui ornaient les métopes et le fronton du palais de justice : ces bas-reliefs, qui représentent des allégories de la justice protectrice des arts du commerce et de l'agriculture, furent aussitôt remployés dans l'actuel Palais de Justice, dû à l'architecte départemental Gaston Bourdon<sup>68</sup>.

Plusieurs facteurs rendent l'hypothèse d'un réemploi vraisemblable, au premier rang desquels figure l'épargne, de rigueur dans la construction des temples protestants. En effet, peut-on envisager que le temple de Quissac ait bénéficié d'un ouvrage équivalent à la façade principale d'un équipement public tel que le Palais de Justice de Nîmes ? Le Conseil des bâtiments civils, qui ne semble pas avoir été averti des travaux du temple, n'en aurait pas approuvé la dépense ni l'entorse faite à la convenance par une architecture recherchée destinée à un simple temple. L'hypothèse d'un réemploi est d'autre part confortée par le recouvrement chronologique des deux chantiers entre 1830 et 1842, dont il faut rappeler les déroulements respectifs<sup>69</sup>.

68 - POTAY, Corine. *Le palais de justice de Nîmes*, mém. maîtrise., dir. L. Pellicer, Univ. Paul Valéry Montpellier III, p. 27.

69 - Nous nous appuyons ici sur le travail de Corinne Potay, *op. cit.*

Quand le 5 novembre 1832, la destruction de la façade principale du palais de justice est évoquée pour la première fois<sup>70</sup> pour assurer la symétrie de l'édifice agrandi, les travaux de fondation du temple ont commencé depuis environ deux ans<sup>71</sup>, précédant d'un an l'adjudication officielle des travaux sur « les plans, devis et cahier des charges dressés par M. Fauquier ». La démolition de la façade du palais est plébiscitée par la Cour Royale le 5 janvier 1833. Le Ministre rejette le contre-projet<sup>72</sup> de Charles Durand en 1835 et approuve la démolition de la façade la même année<sup>73</sup>. Suite à l'adoption des devis définitifs en 1837, le chantier débute en mai 1838 et la première pierre du nouveau palais est posée le 23 septembre 1838. Si les travaux s'étendent jusqu'en 1846, il semble que le portique du palais de justice de Durand soit abattu entre 1838 et 1840, date à laquelle sont entrepris les travaux du côté de l'esplanade<sup>74</sup>.



C'est à cette époque, en 1840, que le temple de Quissac subit une nouvelle phase de travaux, pour construire une sacristie, une tribune et un clocher<sup>75</sup>, travaux menés en 1842 et 1843. Les colonnes exécutées à cette époque pour soutenir la tribune, qui évoquent aussi l'architecture de Charles Durand<sup>76</sup>, sont chiffrées sur le devis de l'architecte Meynadier, qui ne fait aucune mention du portique extérieur. Les chronologies des deux chantiers permettent néanmoins d'envisager que le portique ait été remonté lors de cette seconde campagne de travaux.

Fig. 14. Quissac (Gard), temple protestant ; colonnade extérieure.  
J. Clier © DRAC Occitanie / CRMH.

70 - Lettre au Ministre, AD Gard. 4 N 40.

71 - AD Gard. V 459. Temple de Quissac, 1829-1844.

72 - AD Gard. 4 N 40. « Mémoire explicatif des ouvrages proposés pour l'agrandissement du palais de justice sans sortir de ses limites actuelles », 28 février 1835. Le projet décrit dans ce mémoire est présenté par deux plans et cinq coupes.

73 - AD Gard. 4 N 40. Lettre du 24 octobre 1835.

74 - Cité dans POTAY, Corinne, *op. cit.*, p. 40.

75 - AD Gard. V 459, devis du 14 mars 1840.

76 - Ces colonnes sont comparables à celles que l'on peut voir à l'intérieur du temple de Calvisson.

Les archives relatives à la construction des deux édifices ne gardent pas trace<sup>77</sup> d'un remploi du portique d'un chantier à l'autre. On ne peut donc compenser le silence des archives qu'en confrontant notre hypothèse à la matérialité de l'édifice et constater que les dimensions du portique de Quissac concordent avec celles du palais de Justice de Charles Durand<sup>78</sup>. Une telle hypothèse mettrait à jour un nouveau lien entre Charles Durand et le patrimoine protestant du Gard. Ce lien, inédit, reposerait sur un transfert symbolique entre un édifice civil et l'autre religieux, auquel l'architecture sévère de Durand confère une majesté inhabituelle mais dont l'austérité reste conforme aux valeurs du culte réformé. Par sa situation exceptionnelle en bordure du Vidourle, sa visibilité depuis le pont et son intime parenté avec l'architecture monumentale de Charles-Étienne Durand, ce temple a été inscrit au titre des monuments historiques le 30 janvier 2012 (fig.14).

## Les ornements antiques d'une architecture néoclassique

La licence avec laquelle Durand se joue des règles séculaires de la théorie des ordres ne sort pas de ce cadre strict : l'ingénieur prône avant tout la retenue en matière de décoration. Ainsi formule-t-il dans son cours une réflexion intéressante à ce sujet :

*On doit disposer les ornements dans les édifices de manière qu'ils l'accompagnent et ne le changent pas et n'en faire usage qu'avec prudence et ménagement. Car, un édifice élevé a quelque chose de merveilleux et est déjà lui même une décoration. Il faut autant qu'il est possible que ce que l'on dispose pour la beauté contribue à la solidité, et que ce qui est agréable fasse partie de ce qui est utile<sup>79</sup>.*



Fig. 15. Calvisson (Gard), temple protestant ; intérieur. © T. Guinic.

77 - En l'état actuel de notre connaissance, les archives départementales du Gard, les archives municipales de Nîmes et de Quissac et celles de la paroisse de Quissac ne conservent pas trace d'un tel remploi.

78 - Nous estimons les dimensions du portique de Nîmes d'après le premier projet d'agrandissement du palais par Gaston Bourdon, où figure l'édifice tel qu'il fut construit. AD Gard. 4 N 40. Plans et élévations datés du 3 mai 1831.

79 - DURAND, 1791, *op. cit.* p. 116.

Dans la tradition de l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle, Durand soumet l'usage de la décoration à la règle de convenance. On voit l'application de ces conceptions dans les temples qu'il a construits, dont la sobriété tend à s'accorder avec l'austérité prônée par cette religion. La seule décoration employée apparaît dans les chapiteaux des colonnes ; encore choisit-il presque systématiquement l'ordre dorique, le plus sévère, pour le porche et les colonnes intérieures supportant les tribunes, comme on le voit à Bernis ou à Calvisson. (fig.15). La seule exception concerne Vauvert où il choisit l'ordre ionique pour la colonnade intérieure et celle du perron (fig.16).



Fig. 16. Vauvert (Gard), temple protestant ; colonnade intérieure.  
J. Clier © DRAC Occitanie / CRMH.

Pour le projet de Nîmes où il reprend cet ordre, l'ingénieur justifie son choix dans un rapport : *le temple ... est destiné à faire le pendant de la maison carrée aux deux extrémités d'une belle rue dont l'ouverture délibérée par le conseil général de la commune a été approuvée par le Conseil des Bâtiments Civils, ce temple dis-je ne peut absolument se passer d'une décoration qui annonce sa destination et qui puisse cadrer avec le beau péristyle de la maison carrée en face duquel il se retrouvera placé. Aussi avons-nous projeté pour ce seul monument un péristyle égal pour le nombre des colonnes et ses dimensions à celui de la maison carrée. Nous nous sommes gardés d'employer à l'ornement de ce péristyle l'ordre corinthien qui décore celui de la maison carrée ; nous n'eussions pas eu la témérité de vouloir rivaliser ici avec ce chef d'œuvre de l'architecture antique mais nous avons choisi l'ordre ionique embelli qui par ses proportions et ses formes se rapproche le plus de celui en face duquel il doit figurer. Cinq marches seulement arrivent sur ce péristyle ; la hauteur du terrain sur lequel ce temple doit être établi rendra ce nombre suffisant pour lui donner la grâce et les proportions convenables<sup>80</sup>...*

80 - AD Gard. 42 J 70.

La modération vaut également pour le mobilier liturgique :

*La disposition des chaires à prêcher est absurde et de mauvaise grace & pèche à cause de son porte à faux contre toutes les règles de la bonne architecture. Il faut faire des chaires portatives, qui ne paroissent point faire partie de la décoration, peu chargées d'ornements et qu'on puisse les enlever après l'instruction... Les stales et les bancs d'oeuvre sont des sièges ou plutôt des vrais trones que les pretres et les principaux citoyens font pratiquer dans les temples pour si placer avec distinction. C'est ainsi que la vanité élève dans le centre même de la religion des choses contraires à tout principe religieux. Des bancs comodes peu élevés sans aucun dossier ou du moins peu considérable suffiront aux uns et aux autres et empêcheront la discordance choquante que cela cause dans la décoration des temples<sup>81</sup>...*

Si en 1791, il ne peut être question ici que d'églises catholiques, il convient de souligner le goût de l'ingénieur pour une sobriété en accord avec la sensibilité de la religion réformée et, plus largement, le message évangélique. La référence aux chaires portatives fait également écho aux chaires utilisées au XVIII<sup>e</sup> siècle par les protestants pour prêcher « au désert », de même que sa conception de bancs « égalitaires ».

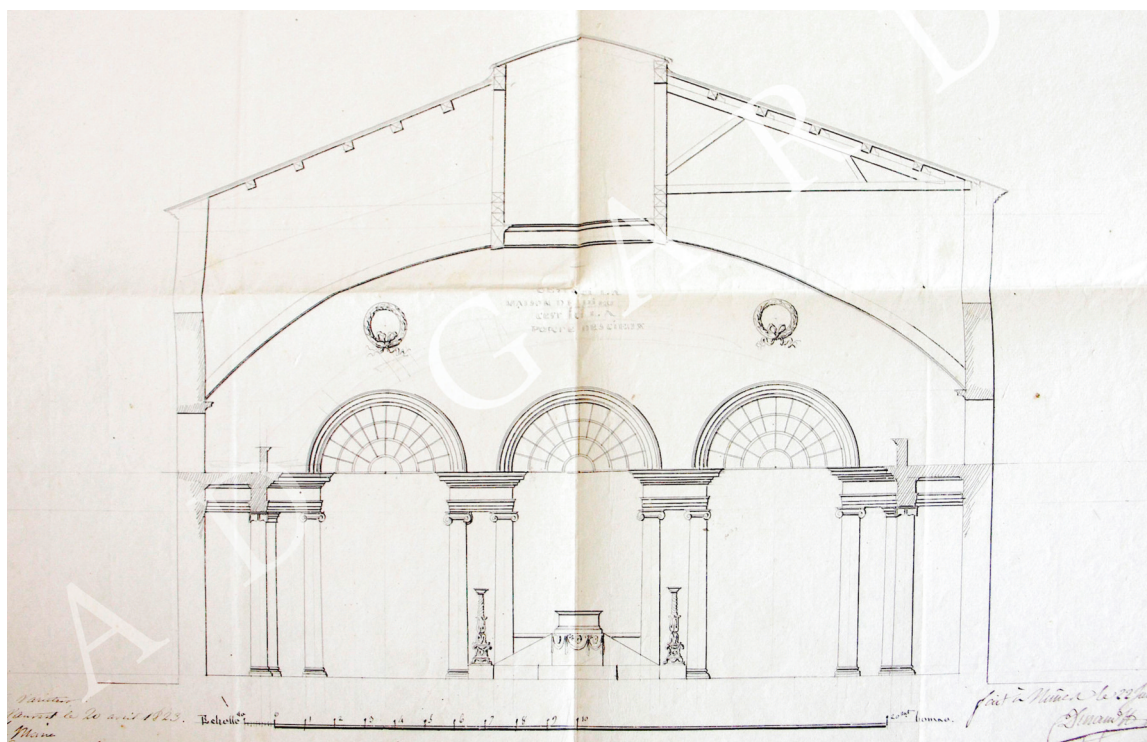


Fig. 17. Vauvert (Gard), temple protestant ; coupe datée du 22 juin 1822. J. Clier © AD Gard. V487.

On ne peut étudier le répertoire ornemental de Charles-Étienne Durand, sans évoquer deux motifs particulièrement chers à l'architecte. La présence de couronnes civiques et d'ordres doriques sans base sont presque systématiques dans ses projets (fig.17), y compris dans ses temples, à l'exemple du temple de Beauvoisin, respectivement employés comme ornement sur sa chaire (fig.18) et dans son portique extérieur.

81 - Durand, 1791, *op. cit.* p. 129.

Les couronnes civiques sont un ornement emprunté à l'Antiquité romaine<sup>82</sup> : elles étaient la récompense des guerriers qui, au péril de leur vie avaient sauvé la vie d'un citoyen romain. Ces couronnes, par extension, furent employées dans l'Antiquité comme des symboles de victoire et de gloire militaire. Emblème de la vertu très prisé des architectes sous la Révolution et l'Empire, sa connotation militaire rend sa présence inattendue dans la décoration d'un temple. Dans le même temps, il peut entrer en résonance avec le culte et la sensibilité protestante : s'agit-il de célébrer une liberté de culte récemment acquise, ou de symboliser le sacrifice du Christ pour le salut de l'humanité ? L'antique signification des couronnes civiques n'illustre-t-il pas un des passages clés de l'Évangile selon Saint Jean : *Personne n'a un plus grand amour que celui-ci, quand quelqu'un expose sa vie pour ses amis*<sup>83</sup>.



Fig. 18. Beauvoisin (Gard), temple protestant ; détail de la chaire. J. Clier © DRAC Occitanie / CRMH.

Un autre ornement cher à l'ingénieur est l'ordre dorique sans base, qu'il emploie dans la plupart de ses temples protestants dans une forme stylisée en vogue à cette époque chez d'autres architectes tels qu'Alexandre-Théodore Brongniart ou Jacques-Denis Antoine. Ces deux architectes, célèbres, en font un usage démonstratif à Paris au cours des années 1780. Comme Baldine Saint Girons l'a souligné, l'emploi du dorique sans base à cette époque s'applique en particulier à des édifices destinés aux pauvres : le noviciat des Capucins<sup>84</sup> et l'hôpital de la Charité des frères Saint Jean de Dieu<sup>85</sup>. Le recours, alors nouveau en France, à un ordre inspiré des temples grecs archaïques, ne manqua pas de choquer l'opinion de l'époque. Un article du *Journal de Paris* tournait ainsi en dérision l'inélégance de ces ordres et l'anticomanie des architectes. Dans le même temps, le journaliste y reconnaît le respect de la règle de convenance : *En effet, pouvait-on mieux placer ces colonnes sans base qu'à une maison religieuse où l'on fait vœu de pauvreté ? N'est-il pas évident que c'est-là qu'il est à propos d'employer tout ce qu'on peut imaginer de plus pauvre en architecture ?*<sup>86</sup> On comprend mieux, par cet exemple, quelle connotation revêt un ordre sans base sur la façade d'un temple protestant : la sévérité de l'architecture y répond à l'austérité revendiquée du culte réformé. Pourtant, si ces colonnes sont l'une des marques de fabrique des édifices de l'ingénieur, il

82 - En latin : *Corona Querna* ou *Quercea*.

83 - Jn 15 :13, *La Sainte Bible, qui contient le Vieux et le Nouveau Testament (...)*, [trad. David Martin], Amst., 1744 (1707). Une autre traduction protestante donne : *Nul n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis*. Jn 15 :13, *La Sainte Bible (...)* [trad.] par J.-F. Ostervald, Neuchâtel, A. Boyve et C<sup>ie</sup>, 1744, rééd. en 1805.

84 - Actuels lycée Condorcet et église Saint Louis d'Antin, œuvres d'Alexandre Théodore Brongniart.

85 - Œuvre de Jacques-Denis Antoine, aujourd'hui détruite.

86 - *Le Journal de Paris*, 3 février 1783, n°34 p. 139-141, cité dans SAINT GIRONS, Baldine. *Esthétiques du XVIII<sup>e</sup> siècle : le modèle français*. Paris, P. Sers, 1990, p. 632.



n'est pas le seul à employer un tel motif : son ancien maître et contemporain Jacques Donnat à Montpellier et son successeur Simon Durant en font un usage également régulier dans d'autres édifices, ce qui invite à apprécier l'influence de Charles-Étienne Durand.

## Influence et fortune des temples de Charles-Étienne Durand

Si les temples de Charles-Étienne Durand ne constituent pas numériquement un ensemble très considérable, leur place dans l'architecture protestante française doit être mesurée à l'aune de leur influence sur les constructeurs postérieurs. À la suite de Charles-Étienne Durand, les architectes départementaux Simon Durant<sup>87</sup> et Gaston Bourdon<sup>88</sup> interviendront à leur tour dans la conception et la construction de temples protestants dans le Gard. Cependant, nombre de temples échappent à leur autorité, au profit de celle des ingénieurs et des entrepreneurs. Souvent dépouillés de décoration, la construction des temples exige en effet des compétences pointues en matière de construction de voûtes de grandes portées, à même d'offrir de grands espaces unitaires. Les temples protestants sont dans le même temps soumis à une exigence d'économie, notamment imposée par le Conseil des bâtiments civils. Ainsi, selon la nature du projet, la construction des temples dans le Gard au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle peut être confiée à tous les acteurs de la construction, parmi lesquels l'architecte<sup>89</sup> doit faire face à la concurrence des entrepreneurs, des géomètres<sup>90</sup>, des conducteurs<sup>91</sup> ou ingénieurs des ponts et chaussées<sup>92</sup>. Dans le Gard, un tel constat semble valoir pour les périodes de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de juillet ; constat dont l'œuvre de l'ingénieur Durand fournit d'ailleurs la première illustration.

Les édifices de Durand, qui comptent parmi les exemples plus précoces de temples construits dans le Gard, présentent des qualités originales dues à l'inventivité de leur concepteur, grâce auxquelles ils semblent constituer dans la suite du XIX<sup>e</sup> siècle une référence incontournable. Cette influence n'est pas toujours aisée à mettre en évidence, car certains caractères stylistiques sont parfois communs à d'autres architectes. Le temple de Lourmarin<sup>93</sup> (Vaucluse), édifié par Michel-Robert Penchaud<sup>94</sup> sous l'Empire emploie des colonnes et pilastres sans base, dans le cadre d'un projet au dépouillement sévère ; cependant sa parenté avec l'architecture de Durand paraît avant tout due à une sensibilité partagée parmi les architectes de cette époque. Le cas du temple de Florac, édifié par Gaston Bourdon vers 1828 représente, semble-t-il, un cas similaire. En revanche, l'architecte départemental Simon Durant<sup>95</sup>, longtemps

---

87 - Simon Durant intervient plus ou moins directement sur une dizaine de temples entre 1818 et 1832 : Saint Hippolyte (1818-1824), Milhaud (1822), Bernis (1824), Sauve (1824), Mus (1825), Lasalle (1826), Molières (1827), Avèze (1829), Soudorgues (1832).

88 - Architecte du département de la Lozère puis du Gard, Gaston Bourdon est l'auteur du temple d'Aubais (1822-1838).

89 - Citons à titre d'exemple Bègue, Renoux, Bourdon, De Seyne, ou encore Mège.

90 - Rouvière à Saint Chaptes.

91 - Mejean à Parignargues.

92 - Guillaume Grulet ou Grullet, à Anduze, Saint Ambroix et Saint Hippolyte-du-Fort.

93 - L'édifice, imposant, est réalisé entre 1812 et 1818.

94 - Michel-Robert Penchaud (1772-1833) A.N., F21/1906/3712 et F21 2482, dossier n° 328, p. 248-249.

95 - Un inventaire de l'œuvre de Simon Durant a été réalisé par Olivier Liardet, publié sous la forme d'une notice biographique dans l'AKL, *op. cit.* p.163-164 (voir note 21). Marie-Christine Samba-Silla a également consacré des recherches à cet ingénieur et à sa famille.

collaborateur de Charles-Étienne Durand à Nîmes, réalise plusieurs temples protestants<sup>96</sup> au cours des années 1820, qui présentent une intime parenté avec les temples de Charles-Étienne Durand.

Par ailleurs, les temples protestants sont nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle à adopter un plan circulaire tel que Durand l'employa dans plusieurs projets d'églises, de temple décadaire et de temple protestant. Il est ainsi difficile d'établir son influence sur les temples d'Orléans (Loiret) de F.-N. Pagot, ou de Saint-Gelais, dans les Deux-Sèvres. En revanche, la présence de portiques d'ordres archaïques pour caractériser la façade d'un temple semble pouvoir être attribuée à l'influence de l'ingénieur nîmois. Ainsi, le temple protestant de Saint-Avit-Saint-Nazaire<sup>97</sup> construit par l'architecte Lapeyre en Gironde n'est pas sans évoquer les façades des temples gardois de Charles Durand. Dans cette lignée, le temple protestant de Saumur<sup>98</sup> (Maine-et-Loire) édifié en 1843 paraît consacrer, dans un autre haut lieu du protestantisme français, la pertinence de ce motif pour caractériser les façades des temples protestants.

Au-delà des frontières nationales, l'influence des temples de Charles Durand semble avoir bénéficié d'autres canaux de diffusion, notamment en direction de la Suisse. Berceau de la Réforme, la Suisse conserve une certaine proximité avec le territoire du Gard, en particulier des Cévennes, du fait de la dispersion de la communauté protestante. Les articles organiques de la loi de 1802<sup>99</sup>, en imposant la formation des pasteurs des églises réformées français à Genève, ont resserré ces liens. Nîmes est ainsi la destination de voyageurs originaires de pays protestants<sup>100</sup>, au même titre que Bordeaux qui réunit aussi une importante communauté protestante. Aussi n'est-il pas surprenant de trouver dans la correspondance<sup>101</sup> de l'architecte bâlois Melchior Berri<sup>102</sup>, trois esquisses de plans, dont deux figurent des temples en hémicycle s'apparentant aux plans de temple de Durand pour Vauvert, Nîmes et Beauvoisin (fig.19). Une exception les distingue des trois temples gardois : un clocher s'élève le long du mur arrière du temple. Ces esquisses, que l'architecte suisse paraît proposer comme modèles, sont l'illustration de la seule forme à même de satisfaire les besoins du culte réformé pour Berri : celle de l'odéon grec, ou demi-octogone. Car selon lui, un temple doit avant tout permettre à l'auditoire de bien entendre et bien voir le pasteur, qui, situé au centre du temple, se trouve au plus près des fidèles.

---

96 - Nous pensons en particulier aux temples de Lasalle, en hémicycle, et à celui de St Hippolyte-du-Fort.  
97 - Les archives du Conseil des Bâtiments Civils permettent de dater l'édifice de 1821, mais sont muets quant au portique qui en orne la façade principale. AN. F21\*2508, dossier n° 126, p. 230 ; AN. F21/1884/1210.

98 - Le temple de Saumur est l'œuvre de Charles Joly-Leterme (1815-1885).

99 - Loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) relative à l'organisation des Cultes, Articles organiques des cultes protestants, I, art. X.

100 - SMETS, Josef. « Quatre voyageurs allemands à Nîmes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) » Dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1998, t. 110, n° 221, p.71-87.

101 - BERRI, Melchior. Gutachten 1835 zum Neubau der protestantischen Kirche Neumünster in Zürich, Wettbewerb 1834, p.8. Archiv. der Kirchgemeinde Neumünster, Zürich. Dans Huber Dorothee (dir), *Melchior Berri 1801-1854 : Architekt des Klassizismus*, Basel, Suisse, Schwabe & Co., 2001, p. 258-261. Nous remercions Susanne Stacher et Jelena Hawellek pour leur aide dans la compréhension de ce document.

102 - Melchior Berri (1801-1854), architecte, ingénieur et entrepreneur suisse. Originaire de Bâle, Berri est protestant et le fils d'un pasteur. Élève de Weinbrenner à Karlsruhe puis de Jean-Nicolas Huyot à l'école des Beaux-Arts de Paris. Il effectue de nombreux voyages et mène une carrière active à Bâle, mais aussi à Berne, Lucerne et Zurich.

En l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons dire si Berri eut accès aux projets de l'ingénieur nîmois par la circulation des fidèles et pasteurs protestants, ou par l'intermédiaire de son réseau professionnel. Formé à Paris à l'école des Beaux-Arts de 1823 à 1825, Melchior Berri y connut les professeurs Jean-Nicolas Huyot et Jean-Baptiste Rondelet. Ce dernier, membre du Conseil des bâtiments civils à cette époque, y assiste à l'examen des projets de temples de Charles Durand<sup>103</sup>. Berri aurait donc pu connaître les plans en hémicycle de Durand par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Rondelet.

À l'époque où s'exprime Berri, les temples protestants en Suisse et en Allemagne semblent adopter, pour la plupart, un plan basilical, ou à nef. Si les exemples de temples circulaires ou ellipsoïdaux existent<sup>104</sup>, plusieurs exemples notables suggèrent que ce type est surtout privilégié pour des églises catholiques : la cathédrale catholique de Berlin<sup>105</sup>, l'église Saint Stéphane de Karlsruhe<sup>106</sup> ou l'église Saint-Louis de Darmstadt<sup>107</sup>. Ces exemples, parents des recherches que Charles Durand consacre au thème de l'architecture protestante, aident à imaginer ce que les plans de l'ingénieur nîmois purent paraître à Melchior Berri : s'ils évoquent les églises catholiques allemandes, ils restent assurément originaux et satisfont les besoins du culte réformé. Aussi apparaissent-ils aujourd'hui comme les produits d'une capillarité entre conceptions catholique et protestante de l'espace sacré, dont l'histoire suggère un « dialogue implicite » à cette époque<sup>108</sup>.

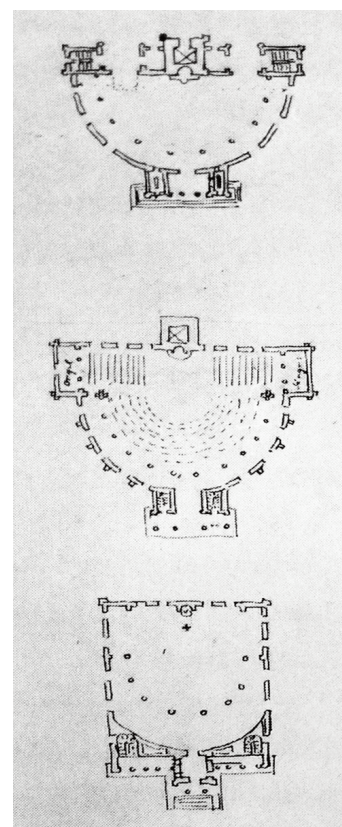


Fig. 19. BERRI, Melchior. Esquisses dessinées en marge du rapport d'expertise de l'architecte sur le concours de 1834 pour la construction de la nouvelle église protestante de Neumünster à Zurich, 1835, p.8. © Archives de la paroisse de Neumünster, Zürich.

## Conclusion

À la lumière de cette enquête, les temples de Charles-Étienne Durand semblent remarquables à plusieurs titres : illustrations de l'architecture originale de l'ingénieur, ils constituent semble-

103 - Jean-Baptiste Rondelet (1785-1863) rédige même un rapport pour le temple de Valleraugue. AN. F21 2502, dossier n° 247, p.23.

104 - Citons les temples d'Abraham Dünz I (1630-1688) dans le canton de Berne, et, plus proches de l'époque de Durand, l'église Saint Paul de Francfort, l'église Saint Matthieu de Munich, œuvre, aujourd'hui détruite, de Leo Von Klenze ; et l'église luthérienne d'Oberneisen en Allemagne, œuvre de F.-L. Schrumph (1816-1819). Un siècle avant, L.-Ch. Sturm, conçoit également un projet de temple circulaire, orné d'une tribune sur colonnes. Entwurf für protest. Kirchen. Nach Leonhard Christoph Sturm, *Architektonisches Bedenken von Protestantischer Kleiner Kirchen Figur und Einrichtung*. Hamburg 1712, Taf. IV u. VI. Phot. Bibl. der Staatl. Mus. Berlin.

105 - Construite par J. Boumann et J. G. Büring entre 1748 et 1773, suite à un projet de Jean-Laurent Legeay (1748).

106 - Œuvre de Friedrich Weinbrenner (1766-1826), achevée en 1814.

107 - Œuvre de Georg Moller (1784-1852), achevée en 1827.

108 - LOURS, Mathieu. « Deux confessions, une perfection. Architectures sacrées catholiques et protestantes, regards croisés (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles - France, cantons suisses) ». *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, 2012, n°24, pp. 299-320.

t-il un épisode marquant de l'histoire des temples protestants. La variété des édifices ici étudiés montre que la contribution de l'ingénieur à cette histoire ne consiste pas en l'invention d'un modèle unique, mais bien en l'élaboration d'édifices singuliers, répondant à des contextes divers.

En ce début de XIX<sup>e</sup> siècle, le besoin de nouveaux temples construits *ex-nihilo* accorde à Durand la liberté de proposer des configurations nouvelles. Cette liberté permet à l'ingénieur de démontrer son inventivité, dont témoigne sa longue carrière, dès l'époque de son enseignement à Montpellier. Pourtant, l'histoire ici retracée montre que l'ingénieur dut se heurter à l'opposition du Conseil des Bâtiments civils et voir son talent limité par les moyens alloués à la construction des temples. C'est pourquoi les temples de Durand ne peuvent être appréciés séparément du contexte particulier des premières décennies du siècle, ni de la personnalité de l'ingénieur. Aussi convenait-il de retracer la généalogie de ces édifices originaux dans les idées formulées et les projets conçus par l'ingénieur sous la Révolution.

Dans leur sillage, les temples de Durand revêtent les traits d'une architecture antique régénérée, dont Durand établit la grammaire et les ornements : les portiques d'ordre archaïque s'y détachent sur la nudité des masses et confèrent aux temples un caractère à la fois digne et sévère. Suivant des formes parentes de l'architecture néoclassique des édifices publics de leur époque, ces temples affirment comme eux leur présence dans le paysage urbain – ils illustrent ainsi la place nouvellement accordée au culte protestant dans la cité. Le cas du temple de Quissac serait significatif à cet égard : l'architecture de Durand y épouserait les valeurs de la religion réformée dans l'exacte mesure où elle aurait été destinée à un équipement public, en l'occurrence un Palais de Justice.

Pourtant, la sévérité des temples de Durand pourrait manifester un lien plus intime avec la spiritualité protestante. Car l'esthétique architecturale de Durand paraît puiser sa source dans la doctrine de Winckelmann dont les racines piétistes lui donnent d'entrer en résonance avec la sensibilité de la religion protestante. La plus grande qualité des temples de Durand résiderait en ceci qu'une telle esthétique y engendre des configurations nouvelles – en hémicycle en particulier – répondant à la fois aux besoins et à la sensibilité des communautés protestantes. C'est sans doute cette adéquation qui permet aux temples construits par Charles-Étienne Durand d'exercer une certaine influence, jusqu'à servir parfois de référence, en France et au-delà, au cours des décennies suivantes.

Josette CLIER  
Recenseur des monuments historiques, DRAC Occitanie  
Théodore GUINIC  
Architecte, doctorant en architecture à l'Université Paul Valéry-Montpellier III

---

**Pour citer cet article :**

Josette CLIER, Théodore GUINIC « La construction des temples dans le Gard par Charles-Étienne Durand au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ou l'invention d'un temple néoclassique », *Patrimoines du sud* [en ligne], 5 / 2017, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2017, consulté le .  
URL : <https://inventaire-patrimoine-culturel.cr-languedocroussillon.fr>